L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.....	$3 00
Six Mois..	1 50
Quatre Mois.....	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

Splendides Installations de Laiterie.

A l'Encoignure des rues Burdette et Commerciale.

JEUDI, LE 10 DECEMBRE A 11 A. M.

25 vaches extra bonnes 3 veaux, 4 chevaux, 2 jeux de harnais 1 charrette à lait 1 wagon à fourrage 3 bidons à lait mangeoir et abreuvoir et enfin tout ce qui appartient à une laiterie de premier ordre

ceci est la propriété de Mme H. Schroeder, laquelle a été en bisness dans ce commerce depuis trente cinq ans et possède une clientèle de valeur, laquelle sera donnée à celui qui achètera le plus

Positivement pas de limite. Conditions — Les comptes jusqu'à $50.00 comptant au dessous de $50 00 on un crédit de quatre mois sur billets garantis

WILLIE R METZLER, Encanteur

N. B.— Prenez le car de l'avenue St Charles, descendez à la rue Burdette et marchez deux blocs. 10 déc—1 f

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE,"

Connu à la "Wagon Sugar Refinery," rue Nord Peters entre l'avenue Lafayette et la rue Perdido, terrain 68 sur 140 pieds.

Faisant face au fleuve et aux voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al.

No 71,375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 22 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique sur vente d'un jugement rendu le 10 novembre 1903, et signé le 17 novembre 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La propriété connue comme le "Eagle Warehouse", située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'îlet borné par une rue Levée (maintenant N. Peters), Victory (maintenant Decatur), Port et Enghein (maintenant l'avenue Lafayette), sur un plan fait par A. Castaing le 5 avril 1854, déposé en l'étude d'Adolphe Boudousqué, notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 34 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Levée, et trente quatre (34) pieds 1 pouce, plus ou moins, dans le fond avec une profondeur de 110 pieds plus ou moins, ensemble, lesdits lots ayant accès avec facilité de chemin de fer et certain augmentation de valeur.

Conditions — Un tiers ou plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, la portion de crédit s'il y en a du dit prix devant être représentée par billets ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par l'officier faisant la vente, ledit billet ou billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat, le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliéner sans les hypothèques usuelles et coutumières les clauses d'assurances et de sécurité, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant O. T. Bonist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.

21 nov—21 22 29 —déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Justin Nickerson.

No 71, 954— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur —Bureau No 134 rue Carondelet, MARDI LE 22 DECEMBRE 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 novembre 1903, et d'un autre ordre daté le 18 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Claiborne et Derbigny, mesurant en mesure américaine 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Hôpital sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, étant partie du lot original 5et assemé comme partie du lot No 7. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois contenant environ 6 chambres, cabinet, galerie, citerne, hangar, etc., désigné par le No 1714 rue Hôpital. Dans un bon voisinage, près de plusieurs agréments.

Conditions—Comptant — 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1903. L'acte de vente pardevant J. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Benjamin Ory, avocat.

19nov—19 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 15 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale désignés sur un certificat d'arpentage par C. Lucas Levis, député voyer de ville comme lots A — B et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit : Le lot A étant d'une forme triangulaire, 210 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 8 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche aux 48 pieds de largeur dans le fond contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale et les lots 52 et 53 contenant 50 pieds de face à la manche Saux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et l'en de vendeur sur la propriété vendue les taxes d'Etat de 1903 devant être acquittées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 nov 14 15 22 29 déc 6 13 15

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes ces courses et gares 81f

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William Walker Stille et Benj. G. Stille et als vs Bernard G. Stille et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans Nos 70,634 et 70,891 —Division A — avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourlesquelles le compte final présenté par Nemours Bienvenu, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas A. Butler, avocat.

10 déc—10 14 19

Succession de William Herman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 231—Division E—Attendu que Frank Zangel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Herman décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

10 déc—10 14 19

Succession d'Abel Favret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 72,207—Division A—Attendu que Mme Marie Robillet, veuve par premier mariage de Francis De Croo et par second mariage d'Abel Favret, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel Favret, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert O Connor, avocat. 9 déc—9 14 18

Succession de Jules Lupeme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26 797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zangel, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 6 déc — 6 10 15

Succession de Mary Octavia Brewer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,152—Division E—Attendu que le Dr William Peale Brewer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Mary Octavia Brewer, décédée testat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Titche, avocat. 5 déc—5 9 14

Succession de Isabella Williams, veuve de Louis Charleston

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 019—Division D—Attendu que Mme Alaina Howard (née Charleston), veuve de Ralph Howard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Isabella Williams, veuve de Louis Charleston, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Benj. Ory, avocat.

1er déc—1 5 10

Succession de Mme M. C. Lehde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,380—Division O—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par F. L. Matthews, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Adams & Middleton, avocats. 8déc—8 12 17

Succession de Angel Xiques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69,803—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Francis Xiques, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas J. Théard, avocat. 4 déc—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi

Cottage simple, 516 rue Upperline, entre les rues Magasin et Constance

Succession de Geo. T. Hamm

No 71,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR E. A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 516 rue Perdido près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre émané dans et signé le 2 de septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, nommément assent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain îlet de terre etc., dans le 6ème district dans l'îlet borné par les rues Coosteanne, Upperline, Magasin et Robert, désigné comme lot No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 516 rue Upperline et comprendent un cottage simple en bois avant 4 chambres galerie en rle devant, dans lequel se trouvent hangar et citerne etc.

Termes et conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant A. C. Henrique, notaire aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1903, un plus et au dessus du prix de la vente. Un dépôt de $100 comptant au moment de l'adjudication pour tout la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur

Geo. G. Leake, avocat.

6 déc—6 13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences,

Cottages Simples et Doubles,

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71 717— Cour Civile de Dist et pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 747 rue Camondelet—JEUDI, le 17 décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lui et rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903, et signé en cour ouverte le 11me jour de novembre 1903, dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet bornet par l'avenue Tulane, l'avenue Carrollton, St James, maintenant Pierce et rue Ulloa, désigné comme lots A, B, C, D, E sur un plan par Charles G. Del Isle, voyer, daté le 9 octobre 1903, et mesurant comme suit : le lot A mesurant 30 8 4 de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond, 110 4" de profondeur sur la ligne adjacente du lot B, et 115 10 2" de profondeur en façade à l'avenue Carrollton. Le lot B mesurant 30 8" 4" de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond, 110 4" de profondeur sur la ligne du lot A et 104 1" sur la ligne du lot C. Le lot C mesurant 30 8" 4" de face à l'avenue Tulane 30 pieds de largeur dans le fond, 101 10" sur la ligne du lot B et 99 4" sur la ligne du lot D. Le lot D mesurant 30 8" 4" de face à l'avenue Tulane, 30 pieds dans le fond, 99 4" sur la ligne contigue au lot C et 93 10" sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 34 1" 2" de face à l'avenue Tulane, 93 10" sur la ligne du lot D et 87 5" 4" sur la ligne de côté le plus près de la rue Pleier, 26 5" dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton, immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune (maintenant Avenue Tulane), l'avenue Carrollton, les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce), désignés comme lots 18 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit : le lot 18 mesurant 30 4 2" de face à l'avenue Carrollton par 146 5" sur la ligne de côté du lot 17 et 143 3" 7" sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30 4" 2" de face à l'avenue Carrollton, par 140 2" 6" sur la ligne du lot 20. Le lot 20 mesurant 30 4 2" de face à l'avenue Carrollton par 137 1" sur la ligne du lot No 21. Le lot No 21 mesurant 30 4 2" de face à l'avenue Carrollton par 133 6" 4" sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa mesurant 30 4 2" à l'avenue Carrollton par 130 6" 7" de profondeur et façade à la rue Ulloa. Les améliorations comprennent un joli cottage-résidence, bâtisse d'écurie, etc., situé dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

3° Quatorze lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon (maintenant Hennessey) et Alexander, et le nouveau Bassin ou la Julie désigné comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 20 à 24 inclusivement sur un plan par Pilié et Murray, architectes, daté le 29 mars 1860 et mesurant d'après le plan par Charles G. del Isle, voyer, daté le 9 octobre 1903, comme suit : quatre vingt dix pieds, cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexander, cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa par quatre cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoléon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage-résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances, etc. Cette splendide propriété est une des plus belle îlets de propriété grand site de manufacture exigeant une grande étendue, eau à profusion, etc., à proximité de l'avenue Carrollton et diagonalement vis à vis des moulins de la Ruddock Orleans Cypress Co.

4° Un certain îlet de terre (immédiatement dans le fond du ci dessus), de la îlet borné par les rues Napoléon (maintenant Hennessey), Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un devis par Charles Del Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit : Les lots 1 et 2 mesurant chacun 28' 1" 2" de face à la rue Napoléon par 125 pieds de profondeur ; les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 28' 1" 1" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt, et mesurant 29' 1" 2" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 32 2 3" de face à la rue D'Hémécourt par 159' 10" 3" de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29' 1" 2" de face à la rue Alexander, par 125' 0" 1" de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29' 1" 1" de face à la rue Alexander par 125' 0" 1" de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29' 1" 2" de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32 2 3 de face à la rue Ulloa par 159' 10' 3" de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie et etc.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude Ste Anne et Damaine, formant l'encoignure des rues Damaine et St Claude désigné par le No 1 et mesurant 24 pieds de face à la rue Damaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue St Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1138-1140 rue Damaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus, à proximité de tous les agréments lignes de chars électriques, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres clauses usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant JOSEPH SACHET, notaire.

N. VIGNAUD avocat pour les plaignants.

JOHN G. ROBIN, avocat pour la défenderesse.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 16 17

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

913 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques îlets de terre qui reste, près des avenues St Charles et Louisiana.

Mme Louise Hincks vs Mme John Henderson et als.

No 70,168—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 23 octobre 1903 par l'Hon George H Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain îlet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 236, borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano mesurant, plus ou moins 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant, 302 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Harmonie, 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 108 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques îlets de terre qui restent dans cette section de la ville. Cela offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un îlet de l'avenue de la Louisiane et à quelques îlets de l'avenue St Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius C. Werner vs Mme Mary Holly.

Veuve par premier mariage de John Quave, veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme par troisième mariage de Frederick Bork et Frederick Bork, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72 015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 31 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme en troisième mariage de Frederick Bork, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir :

Premièrement — Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas et Dixième et le Canal de la Nouvelle Orléans, lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept et mesurant comme suit : Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent soixante douze pieds.

Le lot No trois mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de deux cent quatre pieds ; le lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent vingt pieds ; le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquille, et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet (No 153) borné par les rues Laurel, Annonciation, Peristyle et Amélie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et les lots Nos dix sept, dix huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds une ligne de face à la rue Walnut, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds formant l'encoignure des rues Walnut et Général Hood, d'après l'acte d'achat du plaignant en cette passé pardevant J. D. Taylor, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 24 juin 1903, enregistré dans le livre 161 du bureau des aliénations, folio 610, ladite propriété lest décrite comme une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Greenville, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 38, borné par les rues Walnut, Général Hood ou Général Hood (autrefois Oliver), Chestnut et Wall, et est composé de cinq lots de terre désignés sur le plan de Greenville, fait par Buisson, voyer, le 15 avril 1836, par les Nos sept, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt et mesurant comme suit, à savoir : Le lot No sept mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Général Hood, ou Général Hood (autrefois Oliver) sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le lot No dix sept formant l'encoignure des rues Walnut et Général Hood, ou Général Hood (autrefois Oliver).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

4 déc—4 11 18 24 31 — janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 332, 334 340 et 342 rue Walnut (coin de la rue Général Hood, anciennement Oliver).

Mutual Building and Homestead Association vs

Veuve et héritiers de William F. Spreer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,961.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé à Greenville dans le sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 38 borné par les rues Walnut, Général Hood (anciennement Oliver) Audubon (anciennement Chestnut) et Wall désigné par les Nos seize, dix sept dix-huit dix neuf et vingt sur un plan de re-subdivision de ports et dudit îlet, fait par C. Milo Williams, député voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, daté le 26 août 1896 annexé audit acte de vente pardevant Charles G. Rebsteinch, notaire, daté le 10 janvier 1902 ledits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent d'après ledit plan comme suit, à savoir : Le lot No 16 mesurant trente pieds de face à la rue Walnut trente pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et les lots Nos dix sept dix huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds une ligne de face à la rue Walnut, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds formant l'encoignure des rue Walnut et Général Hood, d'après l'acte d'achat du plaignant en cette passé pardevant J. D. Taylor, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 24 juin 1903, enregistré dans le livre 161 du bureau des aliénations, folio 610, ladite propriété est décrite comme une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Greenville, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 38, borné par les rues Walnut, Général Hood ou Général Hood (autrefois Oliver), Chestnut et Wall, et est composé de cinq lots de terre désignés sur le plan de Greenville, fait par Buisson, voyer, le 15 avril 1836, par les Nos sept, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt et mesurant comme suit, à savoir : Le lot No sept mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Général Hood, ou Général Hood (autrefois Oliver) sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le lot No dix sept formant l'encoignure des rues Walnut et Général Hood, ou Général Hood (autrefois Oliver).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

4 déc—4 11 18 24 31 — janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Deuxième District

H. J. Bruning vs E. H. Chadwick

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57 994—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé à Greenville dans le sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 38 borné par les rues Walnut, Général Hood (anciennement Oliver) Audubon (anciennement Chestnut) et Wall désigné par les Nos seize, dix sept dix-huit dix neuf et vingt sur un plan de re-subdivision de ports et dudit îlet, fait par C. Milo Williams, député voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, daté le 26 août 1896 annexé audit acte de vente pardevant Charles G. Rebsteinch, notaire, daté le 10 janvier 1902 ledits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent d'après ledit plan comme suit, à savoir : Le lot No 16 mesurant trente pieds de face à la rue Walnut trente pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et les lots Nos dix sept dix huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds une ligne de face à la rue Walnut, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds formant l'encoignure des rue Walnut et Général Hood, d'après l'acte d'achat du plaignant en cette passé pardevant J. D. Taylor, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 24 juin 1903, enregistré dans le livre 161 du bureau des aliénations, folio 610, ladite propriété est décrite comme une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Greenville, d